

SEPC 1975

18

ETUDES ET DONNEES PENALES : n° 18

jean-claude WEINBERGER

la perception de la gravité des
infractions dans la population
française



politique
criminelle

POLITIQUE CRIMINELLE

(Notes d'études)

1. - ROBERT (Ph.), Vagabondage et mendicité, schéma de base, Paris, S.E.P.C., ronéo, épuisé.
2. - ROBERT (Ph.), & SAUDINOS (D.), La médecine légale en France, S.E.P.C., Paris, 1968, ronéo.
3. - ROBERT (Ph.), La réforme de la justice criminelle, Paris, S.E.P.C., 1969.
4. - ROBERT (Ph.), L'emprisonnement dans le système français de justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
5. - ROBERT (Ph.), Recherche criminologique et réforme du code pénal, Note n° 1, Paris, S.E.P.C., 1972 ronéo.
6. - ROBERT (Ph.) & GABET-SABATIER (C.), Le statut des jeunes adultes délinquants, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
7. - ROBERT (Ph.), & FAUGERON (C.), KEELENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision /pré-recherche exploratoire/, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
8. - ROBERT (Ph.), L'avenir du milieu ouvert, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
9. - FAUGERON (C.), Recherche criminologique et casier judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
10. - LASCOUMES (P.), Langage et justice, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
11. - FAUGERON (C.), Note sur la diversification des sentences, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
12. - ROBERT (Ph.), Note de politique criminelle, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
13. - LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), La justice pénale et sa "clientèle", quelques données statistiques succinctes, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
14. - ROBERT (Ph.), LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
15. - AUBUSSON De CAVARLAY (B.), La prévision de l'évolution des condamnations à partir des différences géographiques, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

./....

16. - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
17. - GODEFROY (Th.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1975 ronéo.
18. - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité relative des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
19. - FAUGERON (C.), L'image de la justice pénale dans la société, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
20. - ROBERT (Ph.) et MOREAU (G.), la presse française et la justice pénale Paris, 1975, ronéo.
21. - FAUGERON (C.), Les femmes, les infractions, la justice pénale : une analyse d'attitudes, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
22. - LASCOUMES (P.) et MOREAU (G.), L'image de la justice pénale dans la Presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
23. - GODEFROY (Th.), Une analyse programmatique du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
24. - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), Condamnations, âges et catégories socio-professionnelles analyse et prévision, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

Ce cahier constitue le résumé d'une recherche réalisée au SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, l'une des unités de recherche dépendant du Ministère de la Justice (Direction des Affaires Criminelles).

Il a été rédigé spécialement à l'intention des praticiens, comme les textes de cette collection intitulée "politique criminelle".

La diffusion des résultats de recherche auprès des utilisateurs constitue un problème difficile à résoudre. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas propre au Ministère de la Justice. On la retrouve dans toutes les administrations et dans tous les pays comparables.

Pour y parvenir, il faut savoir combiner différentes méthodes.

Le SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES a toujours consacré une grande attention et beaucoup de temps à la solution de ce problème de diffusion des résultats de recherche et ces cahiers constituent seulement une pièce de son dispositif qui comprend notamment :

1. - une large diffusion des rapports de recherche eux-mêmes en ouvrages ronéotés comprenant tous les détails sur chacune des recherches ; une page de résumé est systématiquement introduite dans ces rapports -souvent volumineux- afin de rappeler le problème et d'exposer succinctement les principaux résultats ;
2. - la participation
 - à des sessions de formation initiale ou surtout continue à l'E.N.M., E.N.A., à l'école nationale supérieure de la santé, à l'école d'Etat d'éducateurs ...
 - à des groupes de travail du Ministère (décriminalisation-dépénalisation, vagabondage et gens du voyage, médecine légale ...)
 - à des groupes de planification (justice des mineurs, justice pénale) ou d'indicateurs sociaux
 - à des réunions au sein de la direction des Affaires Criminelles.
3. - La rédaction de notes d'étude soit à la demande sur tel ou tel point, soit sur des résultats d'enquête, soit sur les orientations de la politique criminelle, soit sur des questions statistiques, soit enfin - comme c'est le cas dans le présent cahier - comme résumé de telle ou telle recherche (la liste de ces notes figure à la page précédente).

Par l'ensemble de ce dispositif de diffusion des résultats de recherche, le S.E.P.C. espère répondre aux deux finalités principales que l'on peut assigner à la recherche du point de vue des praticiens :

- fournir des éléments de solution ou des méthodes sur tel ou tel point ;
- surtout aider à faire face au problème essentiel des administrations à l'heure actuelle : l'adaptation permanente des modes de pensée et des schémas de raisonnement face à une situation globale qui ne cesse d'évoluer avec une grande rapidité et souvent de manière imprévue (à ce titre la recherche alimente la formation permanente dont l'importance ne cesse de croître dans nos sociétés).

Toutes les observations que notre unité de recherche pourrait recevoir à la suite de la lecture du présent cahier seraient utiles à la poursuite de nos travaux (SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, 4, rue de Mondovi - 75001 - PARIS).

Cette recherche a été entreprise à la demande de l'administration dans la perspective d'une préparation à la réforme du code pénal (partie de droit pénal spécial).

Il s'agissait de savoir si l'ordre de gravité établi entre les infractions par notre vieux code pénal correspondait encore à l'opinion de la population française.

En pratique, le point le plus important consistait à vérifier s'il y avait un accord général de toute la population sur la gravité relative des infractions et -dans la négative- à examiner quelles étaient les zones de désaccord.

Il est inutile de s'appesantir sur l'importance de telles études pour préparer la réforme du code pénal.

De surcroît, ce travail permet de dire s'il est possible d'adopter un système de statistique nouveau pondérant les infractions selon la gravité qu'on leur confère dans l'opinion. Cela suppose qu'il y ait accord sur la gravité relative et voici un point qu'on a omis de tester dans plusieurs pays où ce système -venu de Pennsylvanie- a été trop hâtivement adopté.

L'ensemble des règles qui forment le droit français et s'imposent à tous se présentent comme étant l'expression des normes que s'est donné le peuple français. Autrement dit le droit français prétend être la traduction légale d'un consensus national à propos des normes sociales sur lesquelles repose la société française.

Maints exemples récents permettent de s'interroger sur la réalité d'un tel consensus. Prise de position dans la presse, pétitions, manifestes et manifestations, mouvements de soutien à certaines catégories de "délinquants"(*) mouvements prenant un caractère de désobéissance civile (**), ont abondamment illustré le fait que le postulat de consensus résiste actuellement mal face aux mouvements de la société et des croyances sociales.

Nous nous sommes ici attachés à étudier les courants qui traversent la société, à examiner ce qui au delà de l'hypothétique consensus divise les diverses fractions de la population.

Pour ce faire, nous nous sommes inspirés des travaux d'INDEX de CRIMINALITE, initiés aux Etats Unis par SELLIN et WOLFGANG. En effet, ces recherches ont abouti à la mise sur pied d'un instrument permettant de mesurer la gravité différentielle qu'attribue une population à une série de comportements incriminés qui lui sont présentés.

Pour de multiples raisons que nous ne développerons pas ici, il nous a paru nécessaire de modifier profondément cet instrument afin de nous donner les moyens de répondre aux questions que nous nous posions.

./...

(*) -- par exemple, en matière d'avortement.

(**) -- par exemple, les activités du MLAC.

Finally, nous avons construit un questionnaire comportant 73 descriptions en termes "quotidiens" de comportements incriminés par la législation française. Ce questionnaire a été administré à une population de plus de 1 800 personnes représentative de l'ensemble de la population française.

Chaque personne interrogée était invitée à noter la gravité, pour elle, des comportements qui lui étaient décrits par l'enquêteur.

L'interprétation sociologique des réponses ainsi recueillies s'est appuyée sur la mise en relation des réponses des individus avec leurs caractéristiques socio-culturelles que des questions appropriées nous avaient permis de connaître.

Bien que l'analyse de l'ensemble du matériel recueilli au cours de cette enquête ne soit pas achevée, nous pouvons présenter ici les résultats les plus saillants auxquels nous sommes parvenus.

Un examen global des résultats de cette enquête indique qu'il y a peu d'accord dans la population française sur la gravité à attribuer aux diverses sortes de comportements incriminés ou du moins qu'il n'y a pas d'accord sur le tout. Alors il devient important de déterminer sur quelles sortes d'infractions portent les désaccords et quelles sont les fractions de population dont l'opinion diverge.

Un premier clivage s'opère dans la population par sa division en une partie "permissive" et une partie "non permissive".

Nous appellerons ici permissivité le grand libéralisme à l'égard d'opinions ou/et de moeurs minoritaires "déviantes" ou même tout simplement nouvelles.

La partie "permissive" de la population a très bien toléré les délits ayant trait à :

- la sexualité
- l'avortement
- la drogue
- la manifestation d'opinions politiques.

Par contre, la partie "non permissive" de la population a très mal toléré ces mêmes délits.

Il est remarquable que cette partie "non permissive" de la population tolère bien :

- le vol même avec meurtre
- l'escroquerie
- le viol même collectif
- le rapt d'enfant

Ce qui importe le plus pour eux, c'est leur hostilité aux "moeurs-nouvelles".

Grosso-modo, des permissifs sont plutôt des "cols blancs" et les étudiants; ils sont plus à gauche et plus urbanisés que les non permissifs et leur niveau d'éducation est plus élevé.

Les "non permissifs" sont plutôt des femmes au foyer, des retraités, des commerçants, des professions libérales et des ouvriers.

Un second clivage oppose ceux qui se posent en défenseurs de l'être social à ceux qui se posent en défenseurs de l'avoir individuel.

Les défenseurs de l'avoir individuel sont ceux pour qui la défense sociale n'est que la défense de l'individu en tant qu'il possède.

Les défenseurs de l'être social sont au contraire ceux pour qui la défense de la société est une défense collective contre les dangers moraux et physiques qui menacent l'individu et le groupe.

Ainsi les défenseurs de l'avoir individuel tolèrent fort mal toute les formes de vol. Par contre ils tolèrent fort bien :

- la drogue et l'ivresse
- la pollution industrielle
- les infractions à la législation sociale
- le trafic d'influence

A l'ivresse les défenseurs de l'être social tolèrent très mal les délits ayant trait à :

- la législation sociale
- les abus de pouvoir
- l'usage et le trafic de drogue.

Ils tolèrent par contre assez bien les délits ayant trait au vol sous ses diverses formes.

Les défenseurs de l'avoir individuel sont principalement des non-salariés, plutôt ruraux et/ou provinciaux, de niveau d'étude assez faible.

A l'inverse, les défenseurs de l'être social sont principalement des salariés et des étudiants.

Ils sont plus à gauche, mieux éduqués et plus urbanisés que les autres.

Un troisième niveau de clivage renvoie à l'intégration dans le système social existant.

Il oppose ceux qui tolèrent mal la délinquance des classes dominantes ou de leurs agents, à ceux qui tolèrent mal la délinquance que les stéréotypes sociaux attribuent aux "marginiaux" ou aux "contestataires".

Les premiers tolèrent mal :

- les abus de pouvoir de la police
- les fraudes fiscales des commerçants et des industriels
- la corruption de fonctionnaire
- les atteintes à la législation du travail.

Ils tolèrent par contre fort bien :

- l'usage et le trafic de drogue
- le vol à main armée
- le rapt d'enfant.

Les seconds tolèrent très mal l'usage et le trafic de drogue mais tolèrent par contre très bien :

- les abus de pouvoir de la police
- les infractions au droit du travail
- les diverses fraudes des industriels et des commerçants.

Les premiers sont plutôt des ouvriers, des chômeurs et des jeunes alors que les seconds sont plutôt des retraités, des femmes au foyer, des petits bourgeois.

Un quatrième et dernier axe de clivage important ressort nettement de notre enquête : l'avortement.

Disons tout de suite que notre questionnaire a été administré en mars 1973 alors qu'un large débat sur cette question était répercuté par les moyens de communication de masse.

L'interprétation de nos résultats pour ce qui est de l'avortement s'avère particulièrement difficile car si le clivage oppose ceux qui trouvent grave l'avortement à ceux qui ne le trouvent pas grave- il faut ajouter que la notion de gravité en pareille matière est ambiguë. En effet, l'avortement peut être perçu comme grave en tant que délit ou comme grave pour la femme en tant qu'acte dangereux pour sa santé.

Il s'agit en effet du seul délit de notre enquête où l'auteur du délit pouvait par son acte être d'une certaine façon victime (dans son corps, dans sa santé).

En conclusion et sous réserve des résultats des analyses encore en cours, il nous est apparu que le fait le plus important mis à jour par cette recherche est l'absence de consensus réel dans la population française sur la gravité des comportements incriminés.

D'autre part, il est apparu que parmi les caractéristiques socio-culturelles de la population enquêtée, les caractéristiques concernant la position politique des personnes interrogées et l'appartenance à un groupe de catégories socio-professionnelles (C.S.P.) renvoyant à une classe ou fraction de classe sociale sont les plus explicatifs des attitudes observées.

En fin de compte, l'opposition ultime qui rend compte de ces résultats est l'opposition conservatisme - transformation ou droite-gauche malgré la complexité des phénomènes observés.

Dans les deux prochains mois, nous allons achever nos travaux pour voir :

- s'il y a d'autres zones de désaccord,
- s'il y a des sortes d'infractions ne prêtant pas à désaccord sur leur gravité relative dans l'ensemble de la population.
